

10. Règlement d'intérieur

10.1 L'utilisation des jeux est à propre risque. Les enfants doivent jouer uniquement sous la surveillance d'une adulte.

Le propriétaire n'est pas responsable pour les accidents ou les dommages. Les dommages causés aux jeux et matériaux doivent être signalés au plus vite possible au propriétaire.

10.2 Les locations de vacances se trouvent dans un entourage tranquille et boisé. Le locataire doit veiller à qu'aucune nuisance ou troubles de voisinages est causées aux hôtes résidents sur le parc. Entre 22h00 et 08h00, une réduction de bruit supplémentaire est exigée.

10.3 Le barbecue doit être utilisé uniquement à l'endroit indiqué. Chaque autre forme de feu n'est pas été autorisée.

10.4 Veillez à ne pas jeter des pierres et d'autres matériaux dans l'herbe. Lors de l'entretien du terrain, ces objets peuvent causés d'endommagement.

10.5 Veillez à ne pas laisser les parasols ouverts quand vous êtes absent, la nuit comme la journée. Les parasols peuvent être emportés par le vent et devenir inutilisable ou causer des dégâts.

10.6 En cas de sécheresse persistante, une décompression partielle ou totale de l'eau peut se produire. Dans la plupart des cas, le retour de l'eau se fait après quelques heures. L'utilisation abondante d'eau doit être évitée. Il n'est pas autorisé de laver les voitures dans le parc.

10.7 Fumer à l'intérieur de la location de vacances n'est pas autorisé.

10.8 Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

10.9 Chaque visiteur d'extérieur doit être communiqué chez le propriétaire. Veuillez respecter l'occupation maximale (6) autorisée. L'hébergement la nuit de plus de personnes que mentionnées dans le contrat, n'est pas autorisé.

11. Assurances

11.1 Pensez à souscrire une assurance d'annulation. Une attestation de votre contrat multirisque habitation avec extension garantie villégiature est demandée avant votre arrivée.